



COMMUNE DE LA HULPE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAL DU 31 JANVIER 2024**

**Présents** : Thibaut Boudart - Président  
Christophe Dister - Bourgmestre  
Josiane Fransen - 1<sup>è</sup> Echevine  
Xavier Verhaeghe - 2<sup>è</sup> Echevin  
Didier Van den Brande - 3<sup>è</sup> Echevin  
Stéphanie Delcroix - 4<sup>è</sup> Echevine  
Philippe Matthis - Président CPAS  
Nicolas Janssen, Eloïse Delarue, Denis Henry, Patrick Van Damme,  
Claire Rolin, Philippe Leblanc, Muriel Huart, Eric Pécher, Christian  
Duqué, Alexis Joseph, Sarah Wagschal, Dimitri Shumelinsky, Claire  
Dauvin - Conseillers  
Thierry Godfroid - Directeur général  
Hélène Grégoire - Directrice générale ff

**Séance publique**

**Cadre de vie - Règlement communal prime à l'installation de panneaux photovoltaïques -  
Modification - Approbation,**

**Le Conseil communal,**

Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation ;

Vu le règlement communal du 25 mars 2019 relatif à l'octroi d'une prime à l'installation de panneaux photovoltaïques ;

Considérant que le règlement prévoit que la prime est accordée aux personnes physiques domiciliées dans le bâtiment ;

Considérant qu'il n'est pas logique de verser une prime à un locataire qui n'a pas investi lui-même dans l'installation ;

Considérant que l'objectif est d'auto-consommer sa production électrique ;

Considérant que la consommation électrique peut varier d'un ménage à l'autre et donc entre locataires successifs ; que dès lors il est impossible de prévoir une installation idéale pour un logement mis en location ;

Considérant qu'il est par ailleurs recommandé de privilégier la rénovation énergétique des bâtiments en premier lieu ;

Considérant que pour ces motifs, il y a lieu de modifier le règlement précité au niveau de son article 3 en vue de cibler les propriétaires occupants ;

Considérant l'engagement de la Commune, à travers son plan Energie-Climat, de réduire ses émissions de CO2 de 55 % et d'augmenter la part d'énergies renouvelables de 17% d'ici 2030,

**Décide :**

***Par 15 oui et 2 abstentions (M. Duqué et M. Pecher)***

D'approuver le présent règlement :

**Article 1.** Il est accordé, dans les limites des budgets disponibles, une prime forfaitaire de 400€ pour toute nouvelle installation de panneaux photovoltaïques pour un logement. Pour être recevable, la demande de prime communale doit être introduite dans les six mois après l'installation.

**Article 2.** Une prime unique non renouvelable sera octroyée par logement.

**Article 3.** La prime est accordée aux propriétaires occupants du bâtiment visé à l'article 1er qui en font la demande. Cette demande sera accompagnée des factures et des preuves de paiement ainsi que de l'attestation de conformité électrique de l'installation.

**Article 4.** Le collège est chargé du contrôle de l'octroi de cette prime.

**Article 5.** Copie de la présente est adressée au service Cadre de vie ainsi qu'au service Finances.

*Ainsi délibéré en séance date que dessus.*

*La Directrice générale ff,  
(s) Hélène Grégoire*

*Le Président,  
(s) Thibaut Boudart*

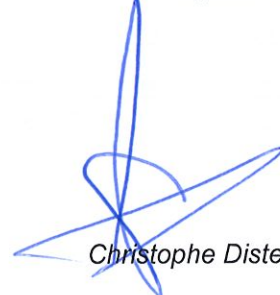
*Pour extrait conforme :  
La Hulpe, le 31 janvier 2024*

*Directrice générale ff*



Hélène Grégoire

*Le Bourgmestre*



Christophe Dister